

Mars 2012

Chers adhérents bonjour,

Je vous adresse quelques nouvelles importantes concernant l'évolution du Dossier Numérique.

Nous avons participé, Michel Schotte (Vice-président de l'ANCI) et moi-même, à une table ronde à l'Assemblée Nationale qui avait pour but de dresser un premier bilan sur l'application de la loi relative à l'aide pour l'équipement numérique des salles de cinéma.

Nous étions invités à présenter un bilan de nos travaux et un état des lieux de notre situation actuelle.

Une phase de test va débuter avec le fournisseur Christie qui propose une adaptation de leur plus petit des projecteurs, le CP2210. Un châssis en aluminium permettrait de le transporter plus facilement. Ce matériel reste toutefois lourd et encombrant et sûrement pas adapté pour une grande partie de nos tournées. Cela peut être une solution pour certains dans des conditions particulières et les phases de tests seront déterminantes pour valider ce prototype.

Dans le même temps, la société DOREMI développe un projet de projecteur compact (serveur intégré) en résolution 2k. Il devrait voir le jour à la fin du troisième trimestre 2012

Donc, sur le plan matériel les choses avancent et nous devrions avoir le choix entre deux appareils pour lesquels vous pourrez opter en fonction des configurations de vos tournées.

Sur le plan financier, Monsieur Eric Garandau, Président du CNC, a fait des annonces importantes lors de cette table ronde :

- 1) **Les aides publiques pourront financer 90% du montant de nos investissements numériques (aide du CNC et des collectivités locales cumulées)**
- 2) **Le principe de remplacement est de 1 pour 1. Un projecteur numérique, pour un projecteur 35mm portable actuellement utilisé par votre circuit, ceci dans la limite de 4 projecteurs par circuit.**
- 3) **Le dossier CINENUM «spécial itinérants» devrait être opérationnel en Juillet 2012.**

Les financements seront soumis à la règle *de minimis* qui plafonne les aides publiques à 200.000,00 euros sur une période de trois exercices fiscaux.

Restent une inconnue sur le prix du matériel (nous sommes encore en discussion avec les fournisseurs à ce sujet) et à établir la liste précise des dépenses éligibles. Nous nous voyons prochainement avec Lionel Bertinet du CNC pour ce dossier.

D'ici là nous allons vivre une phase difficile de transition avec la raréfaction des copies 35mm. Je contacterai prochainement Jean-Michel Gévaudan, Délégué Général de l'ADRC pour réfléchir à des solutions d'accompagnement qui nous permettent de traverser cette période dans les meilleures conditions possibles.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des prochaines évolutions de ces dossiers.

ASSEMBLEE GENERALE

Elle se tiendra le **MARDI 3 AVRIL** 2012 de 10h00 à 13h00 au cinéma **LE LINCOLN à Paris**.

Les documents et le programme détaillé vous parviendront dans les prochains jours mais je vous remercie de réserver d'ores et déjà cette date sur votre agenda.

Bien à Vous,
Le Président - Eric Raguet